

Je crois que je vais craquer

Par sandra, le 20/09/2008 à 23:10

il a quitter le domicile (je le sais il a le droit) mais a t il le droit d'oublier son enfant ? voila deux mois que sa fille ne l'a ni vu ni entendu

c'est tropil a eu l'audace d'ecrire a l'ecole pour prendre de ses nouvelles alors que je n'ai même pas son adresse et qu'il ne répond pas a nos appel depuis son départ ????????? et qu'il n'a jamais tenter de frapper à notre porteque puis je faire

Par domi, le 21/09/2008 à 10:38

Bonjour Sandra, la 1ere question est : êtes vous mariés? car si oui, votre mari n'a pas "le droit" de quitter le domicile comme bon lui semble! Si vous n'êtes pas mariés vous pouvez saisir le JAF sans avocat, et demander une pension alimentaire et régler le droit de garde de votre enfant.

Vous ne pourrez malheureusement pas l'obliger à venir vous voir ...Domi